

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0013

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

La Communauté urbaine a adhéré, par délibération en date du 28 septembre 1992, au Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon dont le siège social est situé à la communauté d'agglomération du Grand Rodez.

Ce syndicat a pour objet le développement économique de cet axe européen à vocation internationale qui permettra de relier l'Europe du sud-ouest à celle du nord-est.

Pour ce faire, le syndicat diligente des études contribuant à l'amélioration des voies de communication entre Toulouse et Lyon et participe éventuellement aux études menées par les différents maîtres d'ouvrage concernés par l'aménagement de cet axe européen.

Ce syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par ses membres. Chaque collectivité dispose d'un délégué qui a voix délibérative et chaque délégué a un suppléant.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner en son sein les deux représentants (un titulaire et un suppléant) de la Communauté urbaine au comité du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 28 septembre 1992 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

membre titulaire :

- monsieur Touraine Jean-Louis,

membre suppléant :

- monsieur Malaval Jacques,

en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du comité du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,